

CH_VB 06-3370 7069 vom 27. September 2007

Bundesverwaltung, 2007-09-27, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_06-3370_7069_

FR: CH_VB 06-3370 7069 du 27 septembre 2007

IT: CH_VB 06-3370 7069 del 27 settembre 2007

Erwägungen

E. 1

Un crédit cadre d'un montant de 147,7 millions de francs au plus est accordé pour la poursuite du soutien aux institutions et aux activités pour la promotion civile de la paix suivante pour les années 2008 à 2011: a. le Centre de politique de sécurité – Genève, b. le Centre international de déminage humanitaire – Genève, c. le Centre pour le contrôle démocratique des Forces armées – Genève, d. le Centre de recherche sur la politique de sécurité de l'EPF de Zurich, e. les projets de coopération du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

E. 2

Le Conseil fédéral définit le détail des spécifications des crédits d'engagement particuliers.

E. 3

Après quatre ans, le Conseil fédéral présente un rapport sur l'utilisation des moyens et notamment sur les projets complémentaires soutenus. Art. 3 Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum. Conseil des Etats, 20 juin 2007 Conseil national, 27 septembre 2007 Le président: Peter Bieri Le secrétaire: Christoph Lanz La présidente: Christine Eggerszegi-Obrist Le secrétaire: Ueli Anliker

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Arrêté fédéral <bd> concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois centres de Genève et aux activités de la politique de sécurité apparentées In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 43 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 23.10.2007 Date Data Seite 7069-7070 Page Pagina Ref. No 10 141 045 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.